

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL915

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 17 TER

A l'alinéa 2, substituer aux mots: "de l'organe délibérant" les mots: "des organes délibérants"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.